

Préavis N° 17-2024 au Conseil communal

Sollicitant un crédit de CHF 130'000.- pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des mesures infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), intégrant des infrastructures pour le stationnement des vélos et répondant au postulat de Florent Héroguel et consorts
« Promotion de la mobilité douce »

Date proposée pour la séance de Commission :

**23 octobre 2024 à 18h30
Castelmont, salle 1 & 2**

Déléguée de la Municipalité : Rebecca Joly

Prilly, le 7 octobre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

La Ville de Prilly souhaite aménager davantage de stationnement vélo à proximité des axes forts et des équipements publics dans le cadre d'une mesure infrastructurelle du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) et d'une mesure de mobilité douce du plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDI-OL). Le renforcement de stationnement vélo s'inscrit également dans le plan climat communal.

Pour inciter à la pratique du vélo, il est nécessaire d'augmenter le nombre de places de stationnement vélo mises à disposition en ville. Il s'agit donc d'offrir de nouvelles possibilités de stationnement vélo sécurisé de longue durée, à destination des Prillérans et des Prillérannes qui résident dans des immeubles dépourvus d'un local à vélo. Plusieurs types de solutions constructives sont envisageables, comme l'installation sur l'espace public d'abris vélos et d'arceaux vélos.

Ce préavis doit permettre la réalisation d'une centaine de places vélos à proximité d'attracteurs, d'une dizaine de places pour les trottinettes à proximité du collège de Jolimont et d'une pompe à vélo sur l'axe structurant de la route de Neuchâtel très utilisée par les cyclistes. 148 places vélos seront ainsi réalisées en 2025 et permettront de promouvoir et de renforcer l'usage du vélo sur le territoire de la ville de Prilly.

2. Contexte

Les mesures prévues dans le cadre du volet mobilité douce du PALM 2016 permettent de renforcer la promotion des modes de déplacements doux. Le PDI-OL réaffirme par ailleurs cette stratégie en incitant le recours à la mobilité durable et en recherchant la complémentarité des différents modes de déplacement. En effet, afin de promouvoir les déplacements à vélo, il est important de garantir des conditions de stationnement vélo confortables et sécurisées en début et en fin de déplacement conformément à la mesure OS7 Type 3 Reg intitulée « *compléter le stationnement vélo* » du PDI-OL.

C'est pourquoi, la Municipalité met l'accent sur la mobilité durable pour offrir une alternative efficace à la voiture en développant notamment l'attractivité des réseaux cyclables.

Afin de promouvoir le vélo, la Municipalité souhaite développer un réseau cyclable continu et de qualité sur les grands axes de mobilité et adapter l'offre en stationnement vélo sur l'espace public conformément au programme de législature 2021-2026. Elle s'est donnée pour objectif de mettre en place une politique de mobilité cohérente en renforçant la mobilité douce en vue d'améliorer la durabilité. Son engagement se traduit par des réalisations visant à assurer la continuité et la sécurisation des itinéraires cyclables. Ces questions sur les itinéraires sont traitées notamment dans l'étude de planification cyclable dont le crédit est demandé dans le préavis n° 16-2024. Les emplacements de stationnement prévu ici sont en cohérence avec les planifications supérieures actuelles et bénéficient de subventions dans le cadre du PALM 2016.

2.1 Réponse au postulat Florent Héroguel et consorts sur la promotion de la mobilité douce

Déposé le 27 juin 2022, le postulat demande à la Municipalité de mieux promouvoir la plateforme Bikeable et d'utiliser l'outil au sein des services communaux pour intégrer les suggestions. Il incite également la Municipalité à ajouter des fiches pédagogiques sur la page vélo du site internet, à réorganiser son contenu et à promouvoir cette page.

Afin de planifier les aménagements de stationnement vélos, la ville de Prilly utilise la plateforme Bikeable qui est accessible sur la page vélo du site internet de la ville de Prilly et qui permet aux usagers de déposer leurs photographies d'aménagements cyclables, d'évaluer les aménagements et de proposer des améliorations. Elle répertorie tous les aménagements cyclables à modifier puis elle priorise les aménagements à améliorer en fonction de différents critères comme la sécurité, la continuité et le degré d'utilisation de l'axe par les vélos.

Cet outil Bikeable sera davantage utilisé pour la promotion du vélo sur la page d'accueil du site de la ville de Prilly et sur la page Facebook de la ville de Prilly lorsque ces pages serviront notamment à communiquer le début des travaux des emplacements de stationnement vélo figurant dans ce préavis.

En 2025, il est prévu de développer des fiches pédagogiques en s'inspirant de celle intitulée «*Vélos & Chantiers : les 10 règles d'or*» établie par la ville d'Ecublens pour pouvoir mieux faire cohabiter les cyclistes avec les nombreux chantiers en cours sur le territoire de la ville de Prilly. Il sera ensuite possible de publier ce guide de recommandations sur le site internet de la ville de Prilly dans le but de renforcer la promotion de la mobilité douce.

La Municipalité accorde depuis quelques années une attention particulière pour les cyclistes en les définissant comme une catégorie privilégiée d'usagers dans l'espace public. De plus, la création d'un poste de cheffe de projet mobilité en 2024 permet de veiller à la prise en compte de leurs intérêts dans la planification, l'étude et la réalisation de projets d'aménagement de l'espace public en collaboration avec le délégué vélo du SDOL et avec Pro Vélo. Ce poste de cheffe de projet mobilité permet également de coordonner les questions liées aux déplacements cyclables et de promouvoir l'utilisation du vélo en ville.

De plus, de nombreux projets ont été réalisés ces dernières années afin de renforcer et de promouvoir l'utilisation du vélo. L'offre de places de stationnement a été fortement améliorée avec l'aménagement de 196 places vélos sur le domaine public prillérain en 2022. Le réseau de vélos en libre-service a été étendu avec l'implantation de nouvelles stations, notamment à la piscine de Prilly Fleur-de-Lys et à Cery.

La Municipalité a pour principe d'inclure les intérêts des cyclistes dans chaque projet de réaménagement de l'espace public afin de garantir au mieux les déplacements de tous. Elle a également mis en œuvre de nombreuses actions de promotion du vélo comme une journée annuelle du vélo et elle participe tous les deux ans aux événements intercommunaux de Cap sur l'Ouest et Cyclomania.

Consciente que la pratique du vélo a des effets bénéfiques sur la qualité de l'environnement et sur la santé, la Municipalité souhaite élaborer une planification cyclable et une signalétique cyclable à l'échelle du territoire de la ville de Prilly en 2025, en tant compte des propositions d'aménagement issues de la plateforme Bikeable. Cette planification fait l'objet d'une demande de crédit dans le préavis n° 16-2024.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu favorablement aux demandes des postulants. Ce préavis est une donc une réponse globale et cohérente au postulat sur la promotion de la mobilité douce de Florence Héroguel et consorts du 27 juin 2022. Le contenu de la page vélo du site internet de la ville de Prilly sera donc réorganisé : des fiches pédagogiques seront ajoutées afin de promouvoir l'utilisation du vélo sur le territoire de la ville de Prilly.

2.2 Historique

Les travaux du stationnement vélo du préavis 20-2017 ont permis de réaliser 196 places vélos dont 176 places vélos construites avec le PALM 2012 et 20 places vélos abritées réalisées au collège du Grand-Pré avec le PALM 2007. Ils avaient été planifiés avec la mesure 4e.01.OL.04 «*places de stationnement aux arrêts TP*» du PALM 2007 et avec la mesure 4e.1.OL.101 «*création de places vélos aux stations importantes de transport public (B+R)*» du PALM 2012.

Une dizaine de sites prillérans (chemin de la Grand-Vigne, avenue du Centenaire, chemin de Mont-Goulin, avenue de la Rochelle, carrefour Floréal, rue des Métiers, chemin du Vieux-Collège, route de Neuchâtel, chemin du Sous-Mont) ont été aménagés avec des arceaux vélos. Le collège de l'Union, le collège du Grand-Pré et le site des Passiaux ont été équipés chacun d'un abri vélos.

3. Descriptif du projet

Ce préavis cible spécifiquement la mesure 4e.OL.204 du PALM 2016 pour un coût total de 1'400'000.- Cette mesure infrastructurelle s'intitule «*Prilly, places vélos aux stations TP importantes (axes forts, PP2/PP5) et équipements publics*». Elle prévoit notamment du stationnement vélo aux stations de transport public importantes près des axes forts (BHNS, tram) et des équipements publics (collèges).

Un groupe de travail transversal de différents services communaux (urbanisme, travaux et énergie et environnement), du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), de PolOuest et de Pro Vélo ont parcouru la commune de Prilly et ont retenu les sites suivants afin d'aménager du stationnement pour les vélos :

Numéros sur le plan	Emplacements	Nombre de places vélos (1 arceau vélo correspond à 2 places vélos)
0	Route de Neuchâtel	Pompe à vélo
1	Cimetière	8
2	Administration	18
3	Arrêt Centre	6
4	Collège Centre	10
5	Centre paroissial St-Etienne	10
6	Chantegrive	8
7	Mont-Goulin-Rapille	4
8	Vallombreuse	8
9	Coudraie-Mont-Goulin	8
10	Rochelle bas	8
11	Jolimont cours	20
12	Jolimont route	8
13	Temple Broye	6
14	Pommerai	8
15	Rochelle haut	10
16	Suettaz	8
	Total	148

Figure 1 : liste des emplacements de places vélos à réaliser avec le PALM 2016. Source : ville de Prilly

Ville de Prilly
Infrastructures de stationnement vélos

2024-09-13

- Lieux AFTPU non réalisés du PALM 2016
- Emplacements non réalisés du PALM 2016
- ◆ Abris vélos réalisés avec le préavis 20-2017
- Arceaux vélos réalisés avec le préavis 20-2017
- Stationnement vélo à réaliser avec les plans d'affectation
- Arceaux vélos à réaliser avec le préavis 17-2024
- Pompe à vélo à réaliser avec le préavis 17-2024



Figure 2 : carte des emplacements de stationnement vélos. Source : ville de Prilly, 2024

Selon les normes en vigueur, la distance à respecter entre les arceaux est de 1 m à 1.30 m. Le prix moyen d'un arceau vélo est d'environ CHF 400.- (matériel + scellement + génie civil).

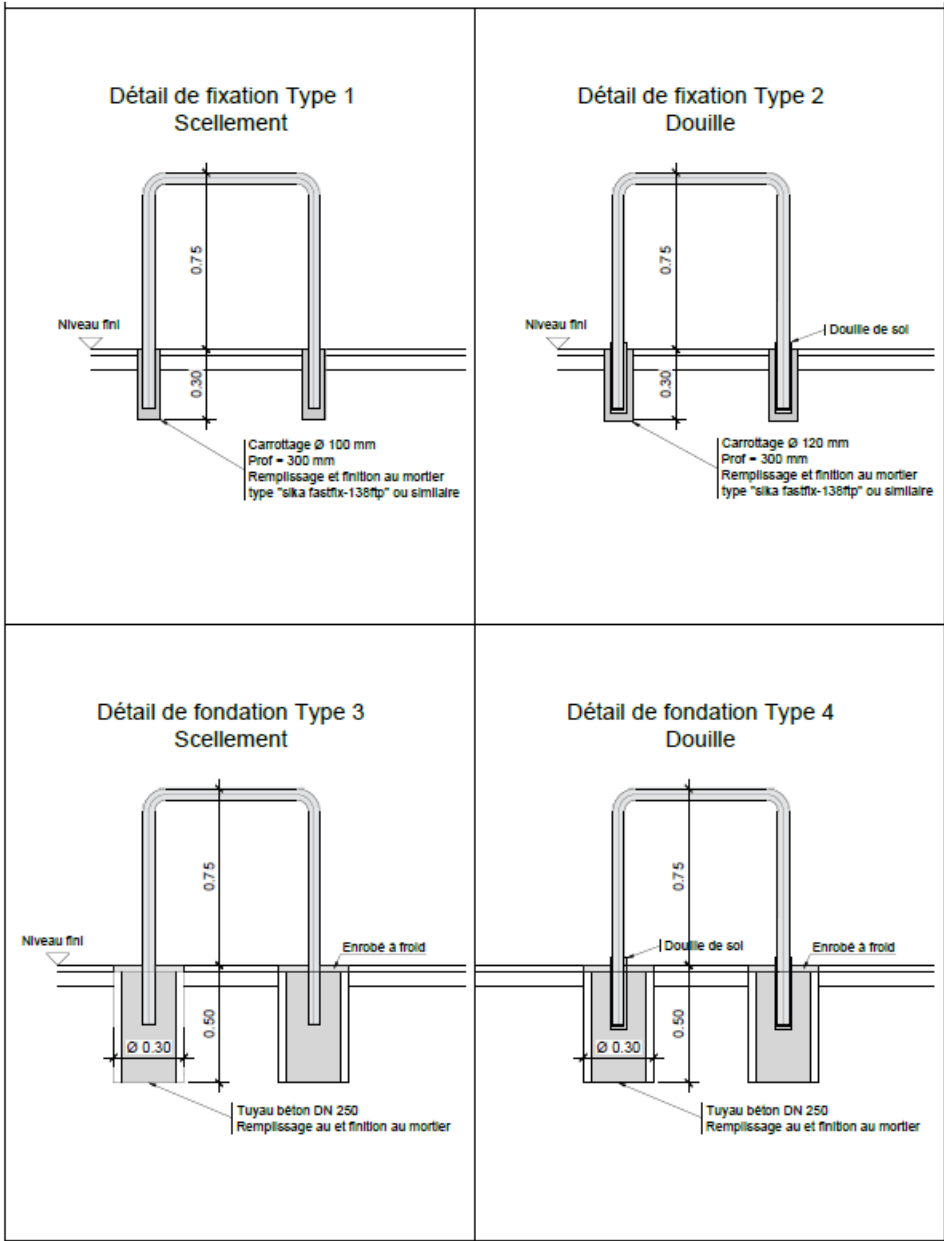


Figure 3 : détails de fixation. Source : ville de Prilly, 2024

4. Planning général

La demande de cofinancement sera préparée durant l'hiver 2025. Puis les travaux de stationnement vélo sur le domaine public prilléran pourront débuter durant l'automne 2025 dès que le dossier de cofinancement sera validé par le canton. La durée des travaux est de quelques jours à chaque emplacement.

5. Aspects financiers

Le présent préavis s'inscrivant dans une mesure du PALM, elle peut bénéficier de son système de subvention. Le cofinancement fédéral atteint 35% pour les mesures du PALM 2016 sur la base des coûts imputables. Les aménagements qui peuvent bénéficier de subventions sont les arceaux vélos et les abris vélos ouverts au public aménagés sur le domaine public. L'installation de pompe à vélo et de trottinettes ne peuvent pas être cofinancés.

Des subventions cantonales à hauteur de 15% peuvent s'ajouter au cofinancement fédéral pour les mesures infrastructurelles en faveur des cyclistes. Afin de pouvoir bénéficier de 35% de cofinancement fédéral et de 15% de cofinancement cantonal, le dossier de cofinancement doit être déposé à la DGMR d'ici mi-2025 conformément au délai des mesures infrastructurelles du PALM 2016.

Types d'aménagements	Montants (CHF TTC)
Pompe à vélo	3'000
Socles en béton	10'000
Génie civil	60'000
Arceaux vélos et trottinettes	15'000
Modification de l'abri à vélo de l'administration communale	25'000
Electricité pour le raccordement du badge de l'abri à vélo de l'administration communale au réseau	5'000
Divers et imprévus (10%)	12'000
Total	130'000

Figure 4 : estimation financière par type d'aménagements. Source : ville de Prilly, 2024

5.1 Tableau financier

	Total	2024	2025	2026	2027	2028
Budget d'investissement						
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Dépenses	130 000		130 000			
Subventions (à titre indicatif)	-61 000			-61 000		
Participations ou autres	0					
Total investissements net	69 000		130 000	-61 000		
<i>Paramètres de base</i>						
Durée d'amortissements	10					
Année début de l'amortissement	2026					
Année bouclage du préavis	2035					
Taux d'intérêts moyen	1.50%					
Budget de fonctionnement						
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Charge d'intérêts 3909.000-4300		0	0	2 000	900	800
Charge d'amortissements 3311.000-4300		0	0	6 900	6 900	6 900
Autres charges d'entretien						
Total charges fonctionnement		0	0	8 900	7 800	7 700
Total revenus fonctionnement						
Total charge de fonctionnement net		0	0	8 900	7 800	7 700

La charge d'amortissement est calculée selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) qui impose, dès le 1^{er} janvier 2024, des durées obligatoires.

6. Durabilité

Ce préavis du stationnement vélo intègre différents critères de durabilité. Il répond au plan climat communal avec la mesure MOB 1.2.1 qui vise à renforcer le stationnement vélo sur les lieux publics d'attractivité et avec la mesure MOB 1.3.2 qui préconise de mettre en place des pompes à vélo.

Le vélo a plusieurs avantages en matière de durabilité. Il n'émet pas d'émissions polluantes directes lors de la conduite. Il procure également des avantages pour la santé des usagers en renforçant l'activité physique et en réduisant les émissions de polluants et de bruit. Il comprend par ailleurs de faibles coûts d'exploitation.

La ville de Prilly s'engage donc pour un avenir durable et exemplaire et œuvre pour une mobilité active en complétant le stationnement vélo à proximité d'arrêts de transports publics et de collèges conformément aux planifications directrices du PALM et du plan climat communal.

Conclusions

Les mesures d'aménagement proposées permettront de compléter le stationnement vélos réalisé en 2022 sur le territoire de la ville de Prilly et d'encourager la mobilité douce. Elles serviront à offrir des aménagements diversifiés et de qualité qui amélioreront la qualité de vie sur l'ensemble de la commune. Ce projet pourra être cofinancé par la Confédération et le Canton qui verseront à la Commune jusqu'à 50% du coût des travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

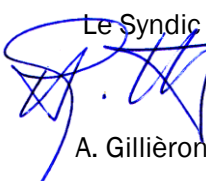
- vu le préavis municipal N° 17-2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus dans le présent préavis ;
2. de lui octroyer un crédit total de CHF 130'000.-;
3. De financer ce crédit de la manière suivante :
 - a. participation financière de la Confédération et du Canton estimée au total à CHF 61'000.- ;
 - b. de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt pour le montant maximum de CHF 130'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 8'900.- en 2026.
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet, objet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre,
6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de F. Héroguel et consorts « *Promotion de la mobilité douce* »

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire

S. Böhlen